

RCS : SALON DE PROVENCE

Code greffe : 1304

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SALON DE PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 01543

Numéro SIREN : 907 970 495

Nom ou dénomination : FB CONCEPT

Ce dépôt a été enregistré le 18/10/2022 sous le numéro de dépôt 7558

①

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2022

Désignation de l'entreprise <u>FB Concept</u>					Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise <u>33 Cours Aristide Briand 13580 LA FARE LES OLIVIERS</u>						
SIREN <u>9 0 7 9 7 0 4 9 5</u>						
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>12</u>			Durée de l'exercice précédent* <u>0</u>			
					Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 2 1</u>	
ACTIF			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	
		Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *		028		030	
	Immobilisations financières * (1)		040	3 196 953	042	3 196 953
	Total I (5)		044	3 196 953	048	3 196 953
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070	
		Autres* (3)	072		074	
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	53 000	086	53 000
	Charges constatées d'avance*		092		094	
Total II		096	53 000	098	53 000	
Total général (I + II)			110	3 249 953	112	3 249 953
PASSIF					Exercice N 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		3 196 953	
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126			
	Réserves réglementées*		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>131</u>)		132			
	Report à nouveau		134			
	Résultat de l'exercice		136		52 572	
	Provisions réglementées		140			
Total I		142		3 249 525		
Provisions pour risques et charges		Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		36	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : <u>169</u>)		172		392	
Produits constatés d'avance		174				
Total III		176		428		
Total général (I + II + III)			180		3 249 953	
RENOVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	3 196 953
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **FB Concept**Néant ☐ ***A — RÉSULTAT COMPTABLE**Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
| 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 1 |

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*				209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214		
		Services*			217		218		
	Production stockée*		(Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée*						224		
	Subventions d'exploitation reçues						226		
	Autres produits						230		
			Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234		
	Variation de stock (marchandises)*						236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*						240		
	Autres charges externes* :		(dont crédit bail : - mobilier..... - immobilier :)				242	36	
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244		
	Rémunérations du personnel*						250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252		
	Dotations aux amortissements*						254		
	Dotations aux provisions						256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*				259		262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260			
			Total des charges d'exploitation (II)				264	36	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(36)		
Produits financiers (III)		280	53 000		Charges financières (V)		294		
Produits exceptionnels (IV)							290		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347				300		
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348						
Impôts sur les bénéfices* (VII)							306 392		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)							310 52 572		

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2

312

52 572

314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles*				322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	392		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	)	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986		ZFU-TE (44 octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexes A)	989			
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quindecies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Investissements outre-mer	344			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345						
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	Dont divers	Créanc report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655	350	50 350
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		
		Déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649					
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col.1	352	2 614	354
				Déficit col. 2				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reportables :*. dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col.1	370	2 614	372	
				Déficit col. 2				

**PROCÈS-VERBAL DE DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU 30 JUIN 2022**

L'an 2022
Le 30 juin

LE SOUSSIGNÉ :

Monsieur Franck BATAILLE, né le 2 février 1980 à Montreuil sous bois (93), de nationalité française, demeurant, 33 cours Aristide Briand, 13 580 La Fare les Oliviers,

Seul associé de la Société FB CONCEPT (ci-après l'« **Associé Unique** »),

A PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

L'Associé Unique de la société FB CONCEPT a établi et arrêté les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et est appelé à se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Renonciation à se prévaloir du défaut de convocation et de communication des documents prévus par les dispositions de la loi, des règlements et des statuts de la Société dans les formes et délai prescrits par ces dispositions,
- Approbation des comptes annuels au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Affectation du résultat,
- Pouvoir pour formalités.

CECI EXPOSÉ, L'ASSOCIÉ UNIQUE A DÉCIDÉ D'ADOPTER LES DÉCISIONS SUIVANTES :

DÉCISION PRÉLIMINAIRE

Renonciation à se prévaloir, en tant que de besoin, du défaut de convocation et de communication au siège des documents sociaux dans les formes et conditions légales, réglementaires et statutaires

L'Associé Unique renonce, à titre définitif et irrévocable, à se prévaloir du défaut de convocation à la présente assemblée et de communication de documents relatifs à ladite assemblée prévue par les dispositions de la loi, des règlements et des statuts de la société dans les formes et délais prescrits par ces dispositions.

PREMIÈRE DÉCISION

Approbation des comptes annuels au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'Associé Unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Associé Unique prend acte, conformément à l'article 223 *quater* du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé, aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, l'Associé Unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIÈME DÉCISION

Affectation du résultat

Au terme de l'exercice clos le 31 décembre 2021, l'Associé Unique décide, notamment au regard des dispositions de l'article L. 232-10 du Code de commerce, d'affecter le résultat bénéficiaire de la Société, s'élevant à **52 572,00 €**, de la manière suivante :

Réserve légale.....	2 628,60 €
Autres réserves.....	49 943,40 €
TOTAL.....	52 572,00 €

Par suite de cette affectation, le compte « **Réserve légale** » fait apparaître un solde positif qui s'élève à **2 628,60 €** ; le compte « **Autres réserves** » fait apparaître un solde positif qui s'élève à **49 943,40 €**.

Conformément à l'article 243 *bis* du Code général des impôts, l'Associé Unique prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

EXERCICE	Dividendes éligibles à l'abattement (€)	Revenus non éligibles à l'abattement (€)	TOTAL (€)
Exercice clos le 31/12/2020	Néant	Néant	Néant
Exercice clos le 31/12/2019	Néant	Néant	Néant
Exercice clos le 31/12/2018	Néant	Néant	Néant



TROISIÈME DÉCISION

Pouvoir pour formalités

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De toute ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et consigné au registre prévu par la loi.

Fait le 30 juin 2022
A LA-FARE-LES-OLIVIERS

La Société FB CONCEPT
Représentée par Monsieur Franck BATAILLE

